

Friche

NATHANAËL FOURNIER

Voilà un curieux mot, d'autant plus utilisé qu'il n'a de définition ni officielle ni objective. Avant de défricher son champ (lexical) et son actualité, un détour par son étymologie et son histoire ne sera pas inutile. Il découlerait du néerlandais *virsch lant*, la terre fraîche, nouvelle, que des travaux d'endiguement permettaient de conquérir sur la mer. Il aurait été introduit en France après un passage par la Rhénanie, où *frisch* désignait une terre nouvellement déboisée ou débroussaillée pour être mise en culture. Initialement cantonnée au vocabulaire agricole, la friche a pris le sens de terre laissée temporairement au repos dans le cadre de la rotation des cultures. Puis celui de terre anciennement cultivée et demeurée inexploitée, laissée à l'abandon, donc promise aux mauvaises herbes (s'il en est !) avant qu'on ne l'appelle lande ou forêt...

Que ce mot ait pu désigner à la fois l'espace conquis par l'homme sur la nature et l'espace regagné par la nature sur l'homme montre assez combien la friche évoque un état de transition jamais véritablement stabilisé, une frange plus ou moins réversible, entre d'un côté le sauvage, le primitif ou le naturel et, de l'autre, le cultivé ou le civilisé. Il n'est pas étonnant que l'urbain, qui s'est longtemps enorgueilli d'être du bon côté de ce mouvement de flux et de reflux, se soit emparé du mot.

Son emploi contemporain porte toujours la trace de cet entre-deux. Devenue industrielle à partir des années 1960, ferroviaire ou portuaire dans les deux décennies suivantes, militaire avec le passage à l'armée de métier ou encore commerciale lorsque de nouvelles zones périphériques mettent à mal la commercialité de secteurs marchands plus anciens, la friche n'est jamais seulement un foncier inexploité ou délaissé, accompagné de préjudices potentiels. Elle est toujours aussi un foncier repéré par un regard subjectif, celui d'un urbaniste ou d'un acteur public, qui l'identifie comme porteur de valeurs de renouvellement, comme une opportunité à saisir pour régénérer un quartier, un paysage voire une ville tout entière.

Les premiers enjeux liés aux friches consistent donc à remédier aux dommages qu'elles sont à même de provoquer : des atteintes à l'image de la ville ou du quartier, une dépréciation des valeurs foncières dans le voisinage, les risques associés à des usages déviants ou illégaux du site (prostitution, trafic de drogue, squat...), des dangers en termes de santé publique (potentiel d'effondrement, polluants infiltrés dans le sol ou résidant dans les matériaux abandonnés, etc.).

Le deuxième type d'enjeu découle de l'opportunité qu'offre une friche de répondre à des besoins sociaux nou-

veaux ou insuffisamment satisfaits. Elle peut être mobilisée pour favoriser le développement économique d'un territoire, travailler sur le paysage, renforcer la qualité de vie, etc. Mais l'actualité des friches réside surtout dans deux tendances fraîches. D'une part, elles offrent des espaces pouvant être investis par des usages éphémères ou temporaires, qu'ils relèvent de l'économie sociale ou solidaire, d'activités ludiques ou sportives, de pratiques favorisant le lien social ou d'approches artistiques. Ce faisant, elles peuvent accueillir des démarches d'urbanisme transitoire, en devenant des supports à l'expérimentation d'aménagements et de projets urbains. D'autre part, la friche est par essence le lieu privilégié du renouvellement de la ville sur elle-même, à un moment où toute nouvelle artificialisation (ou toute artificialisation nette) est suspectée de grignoter des terres agricoles ou d'éroder la biodiversité. Plusieurs projets d'inventaires ou d'observatoires fleurissent aujourd'hui en France afin de repérer des gisements permettant de limiter les consommations foncières. C'est ainsi que des travaux de recensement des friches viennent d'être engagés par la région Nouvelle-Aquitaine et doivent se poursuivre en 2020. —